



Avec vous,
en réseau

Vérifiez qui vient
chez vous !



Juillet 2013

Communiqué de presse

Am@nda, le service qui vérifie l'entreprise qui « a mandat » pour intervenir chez vous

N'ayez plus de doutes, rendez-vous sur le site de GrDF !

Vous avez été contacté par une entreprise pour le remplacement de votre compteur gaz ou le repérage du robinet votre installation ? Vous pouvez à présent vérifier si une entreprise a bien été mandatée par GrDF pour intervenir chez vous, pour cela, rendez-vous sur le site www.grdf.fr, rubrique Am@nda : <http://www.grdf.fr/particuliers/mes-services-en-ligne/verification-prestation-changement-compteur-gaz-robinet/>

Rapide et simple ! Une fois en ligne, l'internaute saisit sa commune de résidence ainsi que le nom de l'entreprise qui l'a contacté. Ce service vous donne également des explications claires sur le déroulement de ces interventions : le repérage de robinets et le changement de compteurs.

Nom de l'entreprise	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>
<input type="button" value="Vérifier"/>	

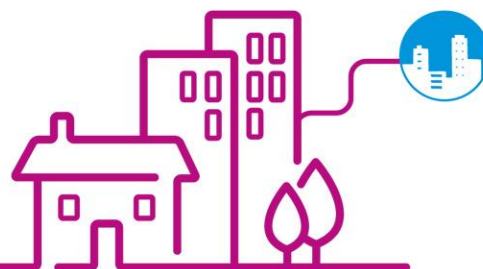
IMPORTANT : Après avoir demandé à Am@nda de vérifier pour vous si l'entreprise qui vous contacte est bien mandatée par nos soins : en cas de doute sur l'identité de votre interlocuteur se présentant chez vous de la part de GrDF, n'hésitez pas lui demander sa carte professionnelle et son ordre de mission.

Le changement/remplacement des compteurs gaz : GrDF s'engage pour l'entretien des compteurs en veillant à ce que l'enregistrement des consommations, ensuite transmises au fournisseur d'énergie pour facturation, soit le plus fiable possible. Voilà pourquoi GrDF remplace gratuitement et systématiquement les compteurs âgés de 20 ans et plus.

Le repérage des robinets : l'identification et le repérage des robinets gaz commandant l'alimentation en gaz naturel de votre logement sont des obligations réglementaires de GrDF. Elles contribuent à la sécurité des résidents et des personnes amenées à intervenir dans l'immeuble (techniciens, pompiers...). L'identification consiste à vérifier la correspondance entre le robinet situé à l'extérieur de votre logement et votre installation intérieure de gaz naturel ; elle nécessite votre présence car le technicien doit avoir accès à l'intérieur de votre logement pour mener à bien ses vérifications.

Ces opérations sont réalisées par des techniciens de GrDF ou par des entreprises locales expertes et référencées.

GrDF (Gaz Réseau Distribution France) est une filiale indépendante du groupe GDF SUEZ, née de la filialisation de la distribution (exploitée auparavant par Gaz de France). Principal opérateur du réseau de distribution de gaz naturel en France, avec 12 000 salariés, GrDF exploite le plus long réseau d'Europe : 193 340 km de canalisations.



Contact : Marion Prieur / Tél. : 06.83.53.69.08 / e-mail : marion.prieur@grdf.fr